



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-036

**Objet : Affectation
définitive du résultat de
l'exercice 2025**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 15 juin 2026

Convocation :
Le 17 juin 2026

Pièce(s) jointe(s) :
Affectation des résultats 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	23
Représentés	4
Votants	24

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 juin 2026 à 20h30, en séance publique, exceptionnellement à la Salle des fêtes - René Vedel, en raison du plan canicule rouge, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, C. BOUËTARD, A. DA ROCHA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU, T. LEROUX.

Absents représentés : S. BOULEY a donné pouvoir à C. LBOUËTARD, M. CHEMLA a donné pouvoir à B. ESTREMANHO, A. SAMPERIZ a donné pouvoir à C. MARTIN, P. UTEGINE MWANA a donné pouvoir à C. ESTREMANHO.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026-003 du 24 février 2026 adoptant le Budget Primitif 2026, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026-XXX du 23 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire d'affecter les résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission plénière en date du 15 juin 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (F. DHONDT ; O. HUMEAU ; T. LEROUX) :

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 700 913,17 € sur le compte 002 - excédent de fonctionnement reporté,
- Déficit d'investissement : 381 653,67 € sur le compte 001 - solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 091-219106853-20260623-DL_2026_036-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2026

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Villiers-sur-Orge, Essonne, with a handwritten signature in black ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLIERS-SUR-ORGE' and 'Essonne'.

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr